

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/11/23-12-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 23 novembre 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu la délibération n°2020/12/15-02-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université en date du 15 décembre 2020,

Vu la délibération n°2021/06/22-04-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université en date du 22 juin 2021,

DECIDE :

OBJET : Budget rectificatif n°2 - 2021

1. Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- ⊙ 7 745 ETPT dont 6 330 ETPT sous plafond
- ⊙ 805 213 988 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 547 771 411 € personnel
 - 125 100 729 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 132 341 848 € investissement
- ⊙ € de crédits de paiement
 - 547 771 411 € personnel
 - 119 594 357 € fonctionnement
 - 0 € intervention
 - 62 473 782 € investissement
- ⊙ 714 066 527 € de prévisions de recettes
- ⊙ - 15 773 023 € de solde budgétaire

2. Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- ⊙ - 16 634 944 € de variation de trésorerie
- ⊙ + 2 504 149 € de résultat patrimonial
- ⊙ 14 163 149 € de capacité d'autofinancement
- ⊙ - 13 564 212 € de variation de fonds de roulement

Cette délibération est adoptée avec une voix contre et 28 voix pour des membres présents et représentés.

Membres en exercice :36

Quorum : 18

Présents et représentés : 19 membres présents et 11 membres représentés, soit 30 membres présents ou représentés

Fait à Marseille le 23 novembre 2021,

Eric BERTON,

Président d'Aix-Marseille Université

